

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

Le dix janvier deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, M. JUZEAU, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, M. PINARD, M. ABELS.

Absents : M. MATIAS, Mme CAILLER, Mme COGNEAU, M. TESSIER, Mme FROIN, Mme SEGRETAIN, Mme MUSART, excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

1. BUDGET

- Restes à réaliser 2018

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes d'investissement de l'année 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité arrête les restes à réaliser à reporter au budget 2019. Le programme d'éclairage public est annulé en raison du transfert de la compétence au SIEIL :

DEPENSES

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT BUDGETE	DEPENSES	NATURE DES ENGAGEMENTS	RESTES A REALISER
2111	Acquisition terrains	40 000.00	34 333.29	Achat terrains Hayet, Val Touraine Habitat	5 600.00
215/218	Achat véhicule et matériel divers	69 889.85	51 881.93	Achat véhicule hydrogène	18 000.00
2135 51	Travaux bâtiments	40 520.25	33 232.45		
21318 - 72	Construction maison médicale	400 000.00	24 247.08	Etudes et travaux de construction	375 000.00
2151 - 52	Travaux voirie communale	89 375.00	82 857.00	Travaux voirie, bouches incendie	6 500.00
2128 - 53	Travaux aménagement bourg	61 500.00	10 017.46	Travaux derrière église, rue Vallée du Lys, espaces, PAVE	
21533 - 54	Eclairage public	50 000.00			

RECETTES

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA RECETTE	PREVU	ENCAISSE	OPERATION	RESTES A REALISER
1341 - 72	Subvention Etat DETR	80 000.00	18 000.00	Maison médicale	42 000.00
1322 - 72	Subvention Département	100 000.00		Maison médicale	100 000.00
1641 - 72	Emprunt Maison médicale	220 000.00		Maison médicale	176.500.00
1326- 54	Subvention SIEIL	19 240.00		Eclairage public	
1322	Subvention Région	20 000.00		Véhicule hydrogène	20 000.00

▪ Autorisation mandatement dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget 2019, le Conseil Municipal peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Considérant que le budget 2019 ne sera pas voté avant le mois de mars, et que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement de l'année 2018 est de 801 273.00 € hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement de factures d'investissement à hauteur de 200 318.00 €, représentant 25% du budget d'investissement voté en 2018 :

CHAPITRE	BP 2018	25%
21	801 273.00	200 318.00
TOTAL	801 273.00	200 318.00

2. PERSONNEL COMMUNAL

▪ Effectifs 2019

Monsieur le Maire présente les effectifs du personnel communal arrêtés au 1^{er} janvier 2019, que les agents soient titulaires de leur poste ou en contrat à durée déterminée :

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Nb de poste	MISSIONS	Pourvu Non Pourvu	Statut	Durée hebdo
-------	-----------	------------------	-------------	----------	-------------------	--------	-------------

Secteur administratif							
Attaché territorial	A	TC	1	Directrice des services	P	T	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	1	Coordination du service administratif-urbanisme-secretariat général	P	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Accueil - secrétariat	NP	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Remplacement Accueil - secrétariat	P	CDD	35
Adjoint administratif	C	NC	1	Comptabilité - secrétariat	P	T	17,5
Adjoint administratif	C	NC	1	Agence postale - entretien	P	T	23
Secteur technique							
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TC	1	Coordination des services techniques-Espaces verts et voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	entretien voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Espaces verts	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Bâtiments et voirie	P	T	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance	P	T	35
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance (80%)	P	T	28
Adjoint technique	C	NC	1	Surveillance et entretien	P	CDD	8,5
Adjoint technique	C	TC	1	Remplacement Services Techniques	NP	CDD	35
Secteur scolaire							
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	1	ATSEM, garderie, surveillance	P	T	35
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	C	NC	1	ATSEM, garderie, surveillance	P	T	31,5
Adjoint d'animation	C	NC	1	ATSEM, garderie, surveillance	P	T	29
Adjoint d'animation	C	NC	1	Garderie, surveillance, entretien	P	CDD	8,5
Adjoint d'animation	C	NC	1	Garderie - entretien	P	CDD	5

- Recrutement agent d'accueil-secretariat

Monsieur le Maire évoque la décision de Stéphanie POPOVIC, actuellement en contrat à durée déterminée à l'accueil de la mairie de ne pas prolonger son contrat malgré la proposition d'un emploi

permanent titulaire et de possibilités d'aménagement du poste. Elle souhaite un emploi avec plus de responsabilités dans une plus petite mairie.

Une nouvelle procédure de recrutement va être lancée pour une prise de fonctions au 1^{er} avril. Une réflexion approfondie sur les attentes pour ce poste est en cours, afin de le redéfinir et de recruter une personne qui s'adaptera aussi bien pour l'accueil du public que pour d'autres fonctions plus techniques.

3. DEMANDE SUBVENTION DETR

- Aménagements urbains rue de la Vallée du Lys

Monsieur le Maire présente le projet établi par le bureau d'études A2i, pour l'aménagement de la rue de la Vallée du Lys, entre le carrefour du centre bourg et la placette Maurice Garreau.

Ces travaux pourront être réalisés à la suite de l'enfouissement des réseaux par le SIEIL.

Le projet prévoit une importante évolution de ce secteur du centre bourg qui est emprunté par les riverains, mais également par les piétons qui vont au cimetière et au centre de secours.

Les aménagements sont prévus pour créer des espaces partagés entre les piétons et les véhicules définis par :

- Une zone de déplacements doux avec l'élargissement des trottoirs qui seront également surbaissés pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite et des poussettes
- La mise en place d'une zone 30 sur la totalité du secteur aménagé
- La création de massifs pour agrémenter la rue

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 199 899.75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet présenté par le bureau d'études A2i pour l'aménagement de la rue de la Vallée du Lys,
- Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour permettre le financement de cette opération,
- Accepte le plan de financement présenté estimatif ci-après :

Montant estimatif Dépenses		Montant estimatif Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant
Travaux	199 899.75 €	Subvention DETR 30 %	60 000.00 €
	40 674.75 €	Emprunt	139 899.75 €
Total opération HT	199 899.75 €	Total recettes Hors Taxes	199 899,75 €
TVA 20%	39 979.95 €	Autofinancement TVA	39 979.95 €
Total opération TTC	239 879.70 €	Total opération	239 879,70€

Quelques questions se posent sur la pertinence de certains aménagements en fonction des caractéristiques de la rue. Il s'agit d'un projet de base, présenté principalement pour faire la demande de subvention DETR.

Des variantes seront possibles et pourront permettre de réduire les coûts en fonction des matériaux utilisés.

Il ne sera pas fait de demande de subvention pour les aménagements derrière l'église.

4. DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

- Demande approbation rapport CLET transfert compétence enfance jeunesse

VU le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 20 novembre 2018 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des communes de VILLEPERDUE, SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS et THILOUZE,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son président,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT a été transmis le 21 décembre 2018 à la commune de THILOUZE,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la CLET et des modalités du transfert de charges pour la commune, et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 20 novembre 2018 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse des communes de VILLEPERDUE, SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS et THILOUZE.

- Formations mutualisées par Touraine Vallée de l'Indre

Le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) suite à la régionalisation des formations, n'est plus en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des collectivités.

En collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Touraine Vallée de l'Indre propose donc de mettre en place :

- Des formations délocalisées du CNFPT, dites formations « intra ». Ces formations, existantes dans le catalogue, sont proposées in situ par le CNFPT qui missionne un formateur. Comprises dans la cotisation obligatoire, elles n'impliquent pas de coût supplémentaire pour les collectivités envoyant des agents en formation. Elles permettent de pallier aux refus existants sur les formations intercollectivités et assurent une réactivité plus importante aux besoins des communes. Groupe de 10 à 15 agents selon la formation.

- Des formations spécifiques CNFPT. Dans le cadre des réflexions menées avec le CNFPT, Touraine Vallée de l'Indre va mettre en place des formations spécifiques (« à la carte ») aux

problématiques ou développements souhaitées de la collectivité. Ces formations sont susceptibles de donner lieu à des contributions hors cotisation obligatoire au CNFPT.

Les formations mutualisées pourront aussi porter sur des champs non couverts par le CNFPT, par exemple dans le domaine de la sécurité, qui donneront lieu, pour les communes envoyant des agents, au paiement de leur quote-part.

Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1er janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3 ;

Vu le projet de convention ci-joint ;

Vu la délibération n° 2018.10.A.10.2. du conseil communautaire de Touraine Vallée de l'Indre, en date du 18 octobre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention cadre relative à la mise en place de formations mutualisées avec Touraine Vallée de l'Indre, étant entendu :
 - Que la signature de la convention cadre ne présente aucun caractère obligatoire ;
 - Que sur la base du recensement fait et des besoins exprimés, Touraine Vallée de l'Indre programme la formation correspondante, sous réserve d'avoir le budget et la constitution de groupe de 15 agents minimum sur la thématique ;
 - Que la liste des agents à former est arrêtée par chaque commune ;
 - Qu'au-delà de la convention-cadre, chaque formation programmée payante donne lieu à un devis à valider par la commune pour ses agents.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Grand débat national

Monsieur le Maire expose que suite à la crise que traverse le Pays depuis plusieurs semaines, les services de l'Etat envisagent d'associer la population à une concertation, appelée « grand débat national ».

Il donne lecture d'un courrier de madame la Députée de la circonscription qui explique les principaux thèmes de cette concertation et la manière dont elle va être organisée.

Les français pourront s'exprimer autour de quatre thèmes :

- La transition écologique ;
- La fiscalité ;
- La démocratie et la citoyenneté ;
- L'organisation de l'État et des services publics.

Le Grand Débat sera supervisé par la Commission Nationale du Débat Public et sur l'ensemble de la période du débat, un collègue indépendant sera chargé de s'assurer du bon déroulement, de la transparence et de l'authenticité des concertations. Chacun sera libre de se saisir des outils qui seront proposés afin de participer aux différents échanges qui pourront être multiples et divers à travers tout le territoire.

Il convient de débattre sur les modalités d'organisation d'une concertation.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique, dont les modalités d'organisation vont être définies, et d'en informer la population présente lors de la cérémonie des vœux.

- Proposition de motion pour projet Village de marques

La communauté de communes propose aux conseils municipaux de voter une motion pour soutenir le projet de village de marques, qui vient de faire l'objet d'un avis défavorable de la commission nationale d'aménagement commercial, en vue de déposer un recours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'accorder un temps de réflexion, afin de rédiger un texte adapté à son ressenti sur ce dossier.

5. VIE LOCALE

- Collecte déchets ménagers : aménagement plateformes – financement

Un accord a été trouvé entre le SMICTOM qui financera 100 € par plateforme à aménager sur les points de regroupement, et la communauté de communes qui participera à hauteur de 150 € à 200 €.

Les agents techniques sont en train de les préparer pour les bétonner et installer des lisses en bois autour. La livraison des conteneurs a été bloquée jusqu'à ce que ces aménagements soient terminés.

- Préparation cérémonie vœux du Maire

La cérémonie des vœux se déroulera avec la présentation d'un diaporama commenté des événements de l'année écoulée et des projets, précédé puis suivi d'un diaporama photos avec musique. La salle et le vin d'honneur seront préparés par les agents communaux

- Manifestations de janvier :

- Plateaux jeunes de football de l'AS Vallée du Lys les 12 et 19 janvier
- Assemblée générale de l'AS Vallée du Lys le vendredi 1^{er} février
- Assemblée générale du comité de jumelage avec Croston le vendredi 1^{er} février
- Assemblée Générale de la section locale de l'UNC le samedi 2 février
- Assemblée Générale du Comité d'Animation le samedi 2 février

6. INTERCOMMUNALITE

Réunions en cours et à venir

Touraine Vallée de l'Indre

4.12 : Commission tourisme

- 4.12 : Commission Agriculture, GEMAPI, ESS, commerce
- 4.12 : Commission eau et assainissement
- 5.12 : Commission aménagement du territoire, THD, habitat, gens du voyage
- 11.12 : Commission finances
- 15.01 : Bureau complémentaire

Autres EPCI

- 3.12 : SATESE – comité syndical

7. GROUPE DE TRAVAIL

- Commission scolaire du 17 décembre 2018

Cette commission s'est réunie en présence de délégués de parents d'élèves et du directeur d'école pour évoquer la sécurité aux abords du groupe scolaire. Quelques propositions ont été faites dont le remplacement des poteaux bois tombés du parking, le renforcement de la signalisation et l'installation d'un radar pédagogique.

Il est proposé qu'un groupe de travail réfléchisse à l'aménagement du terrain acheté à la famille Lespagnol, limitrophe de l'école.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé de nommer la place derrière l'église, Place Saint-Antoine et celle derrière la salle des Tilleuls, place du Lavoir.
- Une date devra être fixée pour le spectacle « les Soulmettes », soit en avril, soit début mai.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 00 .

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 7 février 2019 à 20 h 00.